

Hydrocarbures—Loi

[Français]

LES FEMMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DIFFICULTÉ ÉPROUVÉE
PAR CERTAINS GROUPES DE FEMMES À OBTENIR LEURS
CHÈQUES DE SUBVENTION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir, certains groupes de femmes ont de la difficulté à obtenir leurs chèques de subvention émis par le secrétaire d'État parce que des députés conservateurs ont «supposément» un droit de veto sur les chèques donnés à ces groupes de femmes dans leurs circonscriptions respectives. Alors, est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi il cautionne cette pratique de patronage vis-à-vis des groupes de femmes et s'il est prêt à y mettre fin immédiatement?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président... J'imagine que la question est assez importante pour que vous écoutiez la réponse.

Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à l'honorable députée que je n'ai eu aucune plainte de la part d'organismes de femmes voulant que les montants qui leur étaient dus étaient retardés pour des raisons comme celles qu'elle soulève, et s'il y avait quoi que ce soit, j'aimerais en être averti, mais je pense encore une fois que tout s'est déroulé très normalement et que ces groupes ont reçu l'argent comme il était prévu qu'ils le recevraient.

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapière): une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DOSSIER DES FEMMES
COLLABORATRICES DU QUÉBEC

L'hon. Jean Lapière (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais informer le ministre et lui demander s'il a l'intention de faire une enquête dans le dossier des femmes collaboratrices du Québec où il y a eu tripotage l'an dernier par le député de Laprairie et cette année par le député de Chambly, avec la complicité du ministre.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): La dernière partie est inutile, monsieur le Président. Actuellement, je suis saisi effectivement du dossier...

Des voix: Ah! Ah!

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai actuellement entre les mains le dossier des femmes collaboratrices et nous devrions donner, comme nous le faisons normalement... mais il est évident que nous portons peut-être un peu plus d'attention que vous ne le faisiez précédemment parce que nous n'avons pas les mêmes méthodes, évidemment.

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} Carney: Que le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gazières sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre s'est ajournée à 13 heures, il restait quatre minutes à la période des questions suivant le discours de la députée de Calgary-Sud (M^{me} Sparrow). S'il n'y a ni question ni commentaire, poursuivons le débat.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en participant au débat sur le projet de loi C-92, je veux dire à la Chambre qu'à mon avis, ce projet de loi comporte les mêmes lacunes, que je vois maintenant avec le recul du temps, avec ce qu'on appelle une sagesse rétrospective, que la loi précédente, appelée Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, promulguée en mars 1982 et que le projet de loi vise à modifier. Autrement dit, le problème que pose ce projet de loi, sur le plan particulier dont je vais parler, existait aussi dans la loi précédente que nous cherchons à modifier.

Ces deux mesures, l'une adoptée par un gouvernement libéral et l'autre en instance d'adoption par un gouvernement conservateur, témoignent, à mon avis, d'un manque de compréhension des répercussions du règlement en suspens des revendications territoriales des autochtones au nord du 60^e parallèle. Tel est le problème que je vois dans ce projet de loi et c'est sur ce sujet seulement que porteront mes remarques.

Voici ce qu'a déclaré M. Gurston Dacks, de l'Université de l'Alberta— et je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point:

Le gouvernement canadien a toujours considéré le Nord comme une colonie, et sa politique à l'égard du Nord repose sur le principe que cette région doit satisfaire les besoins économiques et stratégiques du sud du pays.

Le professeur Dacks a qualifié de glacial le processus de règlement des revendications autochtones au nord du 60^e parallèle, ce qui est intéressant comme description. Il dit ensuite ce qu'il entend par là, et je cite:

... il avance très lentement et, comme les glaciers, il va laisser une empreinte socio-économique et politique profonde sur le Nord pour des générations à venir. Tant que ces revendications n'auront pas été réglées, les autochtones s'opposeront à l'exploitation industrielle des ressources non renouvelables du Nord, et surtout des ressources pétrolières et gazières.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Mines qui a ouvert le débat sur ce projet de loi, le député d'Érié (M. Fretz), a dit au cours de son allocution que, «en tant que gouvernement, nous souhaitons vivement un traitement juste et équitable pour les Canadiens de tout le pays... et de tous les milieux». Je n'ai absolument aucune raison de douter de la sincérité du député à cet égard. Il est sincère. C'est un homme honorable, honnête et droit à tous points de vue. Je tiens à signaler à la Chambre que dans son discours de